PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction Régionale
des Affaires Culturelles

L'Architecte des Bâtiments de France

à

Mme le Maire d'Avignon
Hôtel de Ville
84045 AVIGNON CEDEX 9

Affaire suivie par : Isabelle MOULIS
Unité Départementale de l'Architecture
et du Patrimoine du Gard
Tél. : 04 66 29 05 53
Courriel : isabelle.moulis@culture.gouv.fr

Nîmes, le 20/02/2026

Objet : GARD– VILLENEUVE-LES-AVIGNON – Proposition de Périmètre Délimité des Abords (PDA)

Madame le Maire,

Conformément au L. 621-31 du Code du patrimoine, j'ai l'honneur de vous proposer de créer un **Périmètre Délimité des Abords des 19 Monuments Historiques** sur le territoire de la **commune de VILLENEUVE-LES-AVIGNON** dont vous trouverez la proposition de périmètre annexée au présent courrier.

Cette proposition permet de recentrer la protection au titre des abords sur les secteurs qui forment avec les monuments historiques un ensemble cohérent ou qui sont susceptibles de contribuer à leur conservation ou à leur mise en valeur.

Ce périmètre sera créé par arrêté du préfet de la région Occitanie, après enquête publique. Je vous informe donc que si ce projet aboutit, il n'y aurait donc plus, sur le territoire de la commune d'Avignon, de protection au titre des abords des monuments historiques de Villeneuve-lès-Avignon. Le périmètre proposé pour cette servitude ne porte par sur le territoire de votre collectivité, votre accord n'est donc pas requis dans le cadre de cette procédure. Je vous remercie toutefois par avance de bien vouloir me faire part de vos éventuelles observations sur ce projet.

Pour toute question relative à cette affaire, je vous invite à solliciter le service architecture de la DRAC Occitanie :
Madame DAMBIEL Laurence (laurence.dambiel@culture.gouv.fr)
et Monsieur GUILLAUME Benoit (benoit.guillaume@culture.gouv.fr).

Restant à disposition, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, mes salutations cordiales.

L'Architecte des Bâtiments de France
Olivier BLANC